

(¹)

(N° 179.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 1^{er} JUILLET 1881.

Crédits supplémentaires au budget du Ministère des Affaires Étrangères pour l'exercice 1880 (¹).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (²), PAR M. D'ANDRIMONT.

MESSIEURS,

La section centrale qui a examiné le budget des Affaires Étrangères de 1881, pria M. Frère-Orban de lui communiquer le relevé des imputations faites sur l'article 26 du budget de 1880.

En lui communiquant ce relevé, l'honorable Ministre lui fit connaître qu'il restait encore à payer à plusieurs agents diplomatiques et consulaires des frais de séjour en dehors de leur résidence. Le montant de ces frais sera couvert ultérieurement, ajoutait-il, au moyen d'un crédit supplémentaire qui fera l'objet d'un projet de loi spécial.

C'est ce projet de loi annoncé qui est soumis aux délibérations de la Chambre.

Toutes les sections l'ont adopté sans observation.

La section centrale lui a donné également son entière approbation.

Elle propose à la Chambre de lui accorder la sanction de son vote.

Le Rapporteur,

LÉON D'ANDRIMONT.

Le Président,

J. DESCAMPS.

(¹) Projet de loi, n° 159.

(²) La section centrale, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. DE CHIMAY, WASSER, GOBLET D'ALVIELLA, DE THUIN, SCAILQUIN et D'ANDRIMONT.
